

Fiche de prévention

# VÉTÉRINAIRE OU ASSISTANT VÉTÉRINAIRE



**cist**

ma santé au travail

Ensemble, réduisons les risques professionnels

## Quelles expositions ?

### Risques biologiques :

Transmission cutanée, respiratoire, par morsure...

### Ambiances et contraintes physiques :

Exposition aux rayonnements ionisants, intempéries, manutention d'animaux,

Manutention de charges, gestes répétitifs, station debout prolongée, bruit, travail sur écran.

### Risques chimiques :

Antiseptiques et désinfectants (ammoniums quaternaires, aldéhydes...), anesthésiants, antibiotiques.

### Contraintes organisationnelles et relationnelles :

Stress lié à la surveillance médicale de l'animal malade, aux conséquences de l'euthanasie,

Stress lié à la nécessité de satisfaire le client,

Aggressivité verbale ou physique des propriétaires des animaux, astreintes et travail de nuit.



## Quelles conséquences pour la santé ?

- Troubles Musculo Squelettiques (TMS) : dos, épaules, coudes, poignets, mains
- Troubles circulatoires veineux
- Risques d'infections multiples, par les animaux mais aussi par les clients
- Problèmes cutanés et respiratoires... en lien avec les produits chimiques manipulés, environnement de travail (plumes, céréales, moisissures...)
- Problèmes hématologiques en lien avec les radiations ionisantes
- Traumatismes (chute de plain-pied, chute d'objets, plaies , morsures)



Numéro unique

**0590 418 260**  
**[www.cist-gpe.com](http://www.cist-gpe.com)**

ZAC de Moudong Sud  
Rue Claude Emmanuel Blandin 97122 Baie-Mahault



## Quelle prévention ?

### **Protégez-vous des TMS :**

Alterner autant que possible les tâches, régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition, utiliser les aides à la manutention.

### **Protégez-vous des agents biologiques :**

Mettre en application la procédure "Conduite à tenir face à un accident exposant au sang", porter les équipements de protection adaptés à la tâche, tenir à jour les vaccinations obligatoires et recommandées, porter des gants à usage unique, un masque et des lunettes de protection si risque de contact avec sang ou liquide biologique, se laver les mains et/ou les désinfecter régulièrement.

### **Protégez-vous des agents chimiques :**

Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés, ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés, porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques, respecter la procédure de manipulation des cytostatiques.

### **Protégez-vous des radiations ionisantes :**

Porter systématiquement les dosimètres attribués par le conseiller en radioprotection (CRP), utiliser les tabliers et gants de protection.

### **Pour éviter les accidents :**

Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes, ranger, nettoyer régulièrement les sols.

### **Trousse de secours accessible et régulièrement vérifiée**

### **En cas de grossesse ou projet de grossesse :**

Contactez votre médecin du travail

# La prévention en santé au travail

La prévention concerne l'ensemble des mesures pour prévenir un risque, c'est-à-dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminue les impacts.



## PRÉVENTION PRIMAIRE

### **Prévenir**

C'est éliminer ou réduire les risques avant l'apparition de possibles conséquences néfastes sur la santé.



## PRÉVENTION SECONDAIRE

### **Limiter et corriger**

C'est limiter la gravité d'un mal qu'on ne peut empêcher d'apparaître et/ou en limiter les conséquences.



## PRÉVENTION TERTIAIRE

### **Réparer**

C'est traiter les dommages et réparer les individus.

## Que dit la réglementation ?

- Norme NF EN 1276  
(efficacité des produits biocides  
contre les bactéries)
- Réglementation exposition  
aux rayonnements ionisants
- Tableaux maladies professionnelles  
6, 18, 19, 24, 31, 40, 43, 46, 53, 65, 66, 86,  
87,88, 89, 92, 96, 98

Pour aller plus loin : <https://www.inrs.fr>



Numéro unique

**0590 418 260**

**[www.cist-gpe.com](http://www.cist-gpe.com)**

ZAC de Moudong Sud  
Rue Claude Emmanuel Blandin  
97122 Baie-Mahault